

DEMANDE D'INDICATIF PERSONNEL (OU REUTILISATION D'UN INDICATIF ATTRIBUE) PAGE 1/2



Renseignements concernant le demandeur

M		
Prénom : //// Courriel :@		
Né(e) le : //_/ // // à : Département //_/		
Adresse:		
//_/ //		
Téléphone : Domicile :		
Certificat d'opérateur n° obtenu le Indicatif attribué * ///		
* Pour les radioamateurs de l'ancienne classe 3 possédant déjà un indicatif <u>en cours de validité</u> et ayant réussi à l'épreuve de technique, il n'est pas nécessaire d'effectuer de demande via ce formulaire (attribution automatique de l'indicatif).		
- Voulez-vous que vos nom, prénom, indicatif, adresse figurent dans les fichiers transmis aux associations de radioamateurs et publiés sur le site de l'Agence nationale des fréquences - www.anfr.fr ? ☐ oui ☐ non		
Renseignements concernant la station (seules les stations ayant une puissance supérieure à 5W doivent être déclarées)		
Coordonnées géographiques de la station Adresse: Longitude *: ° min sec E (Est) O (Ouest) Latitude *: ° min sec N (Nord) S (Sud) * Système WGS 84 (Coordonnées visibles par exemple sous www.geoportail.gouv.fr par saisie de votre adresse et en selectionnant dans le système de référence, un affichage avec degrés "sexagésimaux"). Gamme de fréquences et Puissance Apparente Rayonnée (P.A.R) de la station Chaque radioamateur s'engage à respecter les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les installations radioélectriques fixées par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.		
HF VHF UHF SHF		
(de 3 MHz à 30MHz) (de 30 MHz à 300 MHz) (de 300 MHz à 3000 MHz) (de 3 GHz à 30GHz) Gamme de Image: Company of the comp		
fréquences		
P.A.R (W)		
Mettre une croix sous chaque gamme de fréquences utilisée. Préciser la PAR maximale de l'installation dans chaque gamme de fréquences.		



DEMANDE D'INDICATIF PERSONNEL (OU REUTILISATION D'UN INDICATIF ATTRIBUE) PAGE 2/2



<u>Avant de transmettre sa demande</u>, le demandeur doit s'assurer de la compatibilité de l'installation de sa station avec les installations radioélectriques à proximité et respecter les règles d'urbanisme imposées par les collectivités (ex: site classé, règlement de copropriété, etc.), voir aussi les obligations indiquées sur le code de l'urbanisme.

Engagement

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur)		
Fait à, le	Fait à, le	

Constitution de votre dossier

- un chèque ou d'un mandat cash de 46 € établi àl'ordre de "REGIE RECETTES MEFI MAISONS-ALFORT"
- la copie de votre certificat d'opérateur
- un justificatif d'identité (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du livret de famille).

Cette demande dûment remplie doit être retournée accompagnée des documents demandés à :

AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES - Service REGIE 78 avenue du général de Gaulle - 94704 MAISONS-ALFORT CEDEX

Pour toutes questions relatives à la gestion des indicatifs, veuillez contacter le Pôle de Saint Dié au : 03.29.42.20.74

Les informations recueillies dans le cadre du présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des indicatifs et des certificats des services d'amateur par l'ANFR. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au Pôle de Saint Dié de l'ANFR dont les coordonnées téléphoniques sont mentionnées ci-dessus et dont l'adresse électronique est la suivante amat@anfr.fr